

Floirac, le mercredi 29 septembre 2021



Convention de partenariat – Année 2020-2021

Entre :

La ville de Floirac

6 avenue Pasteur - 33270 Floirac

SIRET 213 301 674 00015

Représentée par son maire, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU,

D'une part, dénommée ci-après « la ville de Floirac »

La Ville de Bordeaux - Musée des Arts décoratifs et du Design,

Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux cedex

SIRET 213 300 635 00017

Représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2021/34 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2021 reçue en Préfecture le 10 février 2021.

D'autre part, dénommée ci-après « le madd-bordeaux »

Et

L'association Les Amis du Domaine de Sybirol

10 avenue Pierre Sémirot – 33270 FLOIRAC

RNA : W 332 023 903

Représentée par sa présidente, Madame Laurence TROQUEREAU,

D'autre part, dénommée ci-après « **Les Amis du Domaine de Sybirol** »

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et modalités de collaboration du parcours scolaire **De la ville à la campagne** entre la ville de Floirac, le madd-bordeaux et les Amis du Domaine de Sybirol.

ARTICLE 2 - Objectifs du partenariat

La ville de Floirac

Le projet culturel de la ville s'articule autour de trois axes de développement principaux :

- L'accessibilité à la culture comme levier de cohésion sociale (mixité, diversité)
- L'Education Artistique et Culturelle (EAC)
- L'expression citoyenne en plaçant les habitants, les associations et artistes locaux au cœur de la vie culturelle

A travers ces axes de développement, la culture est un vecteur d'accessibilité du territoire et des services publics, d'insertion sociale et de lutte contre les inégalités, de promotion des émergences citoyennes, et d'attractivité et la promotion du territoire.

Les parcours culturels développés sur la ville visent à répondre à ses objectifs et offrir aux enfants de la commune, de multiples actions dans le domaine des arts et du patrimoine.

Le madd-bordeaux

Le madd-bordeaux a pour mission de contribuer à l'épanouissement individuel et collectif de la société. A travers son action culturelle et éducative, il répond au double objectif : faire connaître, conserver et transmettre le patrimoine commun ; appréhender, comprendre et mieux partager les cultures individuelles et collectives.

Le madd-bordeaux mène aujourd'hui un travail d'ouverture à de nouveaux publics : plus jeunes, plus diversifiés et plus éloignés du musée et des pratiques culturelles en général. L'enjeu est de faire de ce musée un lieu de rencontres et d'expériences culturelles, facteur de lien social.

En s'appuyant sur des coopérations nouvelles dans des territoires éloignés du musée, ces visites thématiques des collections vont permettre de :

- Développer une offre scolaire spécifiques et adaptée
- Faciliter l'accès au musée à de nouveaux publics ;
- Contribuer au lien social du territoire

Les amis du Domaine de Sybirol

L'association Les amis du Domaine de Sybirol créée le 14 septembre 2018 a pour objet :

- La promotion, la valorisation et l'animation du Domaine de Sybirol sur le plan culturel, patrimonial, écologique et environnemental.
- La coordination d'évènements en relation avec les publics.

ARTICLE 3 : déroulé

Il s'agit de co-concevoir, de coordonner et d'animer un parcours d'Education Artistique et Culturelle en direction de 4 classes de cycle 3 de la ville de Floirac sur l'année 2021-2022.

Le parcours **De la ville à la campagne** se déroulera sur deux journées, comme suit :

- Une visite commentée de **l'Hôtel de Lalande** par une médiatrice du madd-bordeaux – durée 1h30
- Une visite commentée du **Domaine de Sybirol** par Monsieur Lafont - durée 2h00

ARTICLE 4 : Programme d'actions

1. Thèmes abordés :

- Vie d'une famille aisée au XVIII^{ème} siècle dans un hôtel particulier en ville et/ou une demeure de villégiature / ferme à la campagne : similitudes et différences
- Évocation des activités professionnelles et de divertissement, des moyens de transport, de la vie quotidienne
- Place et fonction des différents corps sociaux
- Notions d'architecture, d'arts décoratifs
- Notions de botanique (jardins de Sybirol et motifs végétaux du XVIII^e dans l'Hôtel de Lalande)

2. Outils pédagogiques :

- Document d'accompagnement pédagogique sur *L'Hôtel de Lalande*
- Document d'accompagnement pédagogique *Le Domaine de Sybirol* (Éléments scientifiques, photos, pistes d'exploitation en classe)

ARTICLE 5 : Obligations des parties – budgets – modalités pratiques

L'ensemble des actions menées dans le cadre de ce partenariat est assumé en termes de moyens généraux, locaux d'activité, mise à disposition de personnels et de financements d'actions spécifiques par les signataires de la présente convention.

Dans ce cadre, les obligations de chacune des parties sont :

I. Obligations de la ville de Floirac

- La gestion en direct des inscriptions et gestion de l'organisation de ces visites avec les partenaires
- La mise à disposition des consommables et matériels suivant les besoins communiqués par les partenaires
- Dans la mesure des disponibilités et suivant un planning prévisionnel validé par les signataires, les mises à disposition de moyens humains pour renforcer l'accueil et l'animation de ces visites ;

II. Obligations du madd-bordeaux

- L'élaboration et la mise à disposition du document pédagogique thématique concernant l'Hôtel de Lalande
- L'accueil à l'Hôtel de Lalande des classes
- L'animation par un médiateur des visites des classes au madd-bordeaux
- La participation du médiateur du madd-bordeaux à la visite du domaine de Sybirol

III. Obligations Les amis du Domaine de Sybirol

- L'élaboration et la mise à disposition des enseignants du document pédagogique thématique concernant le domaine de Sybirol
- L'accueil des classes au Domaine de Sybirol
- L'animation par un médiateur de la visite des classes du Domaine de Sybirol

IV. Obligations conjointes

A la signature de la convention les parties ne pourront se désengager sauf cas de force majeure ou accord explicite des deux parties sur les contractualisations et tenue des actions tels que décrits à l'article 3 et 4 de la présente convention

ARTICLE 6 – Communication

Les signataires s'engagent à mentionner ce partenariat dans tous les éléments de communication qui seront édités et diffusés dans le cadre de ce projet, sur tous les supports écrits ou numériques. Chacun devra respecter les chartes graphiques et logos du partenaire.

ARTICLE 7 – Durée de la convention, dénonciation, résiliation.

La présente convention est valable entre juin 2021 et juin 2022 et ne pourra être dénoncée par un signataire qu'après accord express d'une des deux parties ou manquement d'une des parties à ses obligations contractuelles.

ARTICLE 8 – Reconduction et évolution de la présente convention

La reconduction et évolution de la présente convention sera définie conjointement à l'occasion d'un bilan annuel et ainsi envisager son développement au-delà de la commune de Floirac.

Floirac, le mercredi 29 septembre 2021

Pour la ville de Floirac

Maire Adjoint délégué
à la politique culturelle

M. Pascal CAVALIERE

Pour le madd-bordeaux

P/O Le maire
Adjoint en charge de la création et des
expressions culturelles

M. Dimitri BOUTLEUX

Pour Les amis du Domaine de Sybirol

La présidente

Mme Laurence TROQUEREAU